

# **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**2001-2002**

## **DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS**

### **DES CALACS**

**(CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE  
CONTRE LES AGRESSIONS  
À CARACTÈRE SEXUEL)**

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2001-2002  
DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CALACS**

**TABLE DES MATIÈRES**

**OBJECTIF 1 : RÉGIE INTERNE, SERVICE AUX MEMBRES ET FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE**

- 1.1 Régie interne
- 1.2 Comités internes
- 1.3 Dossiers particuliers

**OBJECTIF 2 : MOBILISER DES PERSONNES ET DES GROUPES DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET SUSCITER DES CHANGEMENTS**

- 2.1 Dossier justice
- 2.2 Dossier « plate-forme politique, recommandations et stratégies d'action » en violence sexuelle (PRESSION)
- 2.3 Sensibilisation du public

**OBJECTIF 3 : APPARTENANCE ET SOLIDARITÉ AVEC LE MOUVEMENT FÉMINISTE ET LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE**

- 3.1 Appartenances
- 3.2 Recherches

## INTRODUCTION

Le regroupement des CALACS et ses membres sont fiers de vous présenter le présent rapport d'activité. Celui-ci fait état du travail effectué durant l'année en rapport avec les priorités dégagées lors de la dernière assemblée générale. Ces priorités s'articulent autour de 3 objectifs soit :

- le fonctionnement démocratique,
- la mobilisation des personnes et des groupes dans la lutte contre la violence faite aux femmes et
- nos liens d'appartenance et de solidarité avec le mouvement des femmes et plus largement le mouvement communautaire.

Les CALACS ont vécu une année de changements importants. En effet, suite aux montants obtenus dans le cadre de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000, le comité Pression a négocié tout au long de l'année la répartition de ces sommes avec les représentants du Ministère de la Santé et des *Services sociaux*. Ce qui a permis la consolidation des CALACS à \$ 200 000, l'implantation de 6 nouveaux CALACS, la consolidation du Regroupement à \$ 150 000, de même que l'obtention de plusieurs projets entourant les réalités et les préoccupations des femmes doublement discriminées dans l'aide et la lutte contre les agressions sexuelles. Bien sûr, tout cela a considérablement modifié l'environnement des CALACS en amenant du sang neuf dans les équipes. Ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre des demandes de formations à la permanence. Un comité d'aide aux nouveaux centres en implantation fut également formé afin de permettre l'échange d'informations et un soutien mutuel dans les démarches d'implantation. Finalement, un sous-comité a travaillé sur le suivi des *Orientations gouvernementales en matière d'agressions sexuelles* notamment en rédigeant un document interne ayant pour but de soutenir les centres dans l'application de cette politique en région.

D'autre part, le comité Justice a été également très actif. Dans le but de défendre les droits des victimes d'agressions à caractère sexuel il a travaillé notamment sur la tenue de dossier et le questionnaire justice. Plusieurs autres objectifs ont été poursuivis, en voici quelques-uns : la proposition de changements législatifs par exemple l'interdiction à un accusé de contre-interroger sa victime et la consultation de la victime d'agression sexuelle dans les cas de *plea bargaining*; la participation au comité tripartite Femmes-justice qui cette année a porté plus particulièrement sur le rôle des policiers; la rédaction d'un document d'information sur l'implantation des centres et services désignés.

Plusieurs comités ont également été actifs. Le comité Autofinancement a tenu la 2e édition de l'événement l'Art geste du cœur. Ce fut une belle journée quoiqu'un peu décevante en regard des objectifs fixés par le comité. Le comité Journée d'action contre la violence faite aux femmes a également travaillé sur de nouvelles propositions pour les journées d'action à venir. Le comité Congrès d'orientation a terminé son mandat en déposant un document contenant différentes propositions sur des éléments de réflexion laissés en suspens lors du congrès d'orientation. Le comité encadrement pour la rédaction d'une nouvelle grille statistique s'est rencontré à quelques reprises afin de s'assurer que les préoccupations des CALACS soient entendues.

Il faut également parler du travail fait en concertation avec d'autres organismes du milieu par exemple le dossier sur la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*, et le dossier de la prostitution/travail du sexe mené par la Fédération des Femmes du Québec (FFQ) pour ne nommer que ceux-là.

En terminant, nous tenons à remercier toutes les représentantes, travailleuses et militantes des CALACS qui ont participé de près ou de loin à tous les comités et représentations dans les différents dossiers menés par le Regroupement. Ensemble, nous participons à l'amélioration des conditions de vie des femmes et particulièrement à s'assurer que les droits des femmes agressées sexuellement soient reconnus et respectés.

À toutes, bonne lecture !

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2001-2002 DU REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CALACS

### OBJECTIF 1 : RÉGIE INTERNE, SERVICE AUX MEMBRES ET FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE

#### 1.1 Régie interne

- ◆ Les centres membres du Regroupement ont tenu 5 **réunions régulières** au cours de l'année : en mai, en octobre, en décembre en janvier et en mars. Ces rencontres nous permettent de faire le point régulièrement sur les différents dossiers du Regroupement, d'offrir du support aux centres, de discuter et d'élaborer des positions communes en lien avec la problématique des agressions à caractère sexuel. Plusieurs sujets ont été abordés au cours de l'année tels la consolidation et l'implantation de nouveaux CALACS, les *Orientations en matière d'agressions à caractère sexuel*, la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*, le comité tripartite Femmes-justice, la prostitution, la trousse médico-légale, les points de services, l'accompagnement d'urgence 24-7, l'autofinancement, les recherches en matière d'agressions sexuelles et les différentes représentations du Regroupement pour ne nommer que ceux-là.
- ◆ Le **comité Soutien à la gestion** s'est rencontré à 5 reprises durant l'année. Son mandat consiste à s'occuper des dossiers de gestion interne de l'organisme. Il a entre autres travaillé sur un guide d'implantation des CALACS et sur l'élaboration d'un plan d'action quinquennal.
- ◆ **L'assemblée générale annuelle** a eu lieu le 25 mai 2001 et a réuni 34 personnes. Suite à l'assemblée générale nous avons tenu une formation sur différents sujets soit : les outils de communication, le système judiciaire, femmes et santé mentale et femmes doublement discriminées. Ce dernier atelier visait davantage à documenter le comité Congrès d'orientation sur la question des liens à développer avec les femmes d'autres origines ethnoculturelles et de la possibilité d'avoir un membership distinct au sein du Regroupement.
- ◆ **L'équipe de travail** est composée de 3 permanentes à 28 heures, d'une contractuelle à 28 heures et d'une contractuelle à 24 heures 1/2. Au cours de l'année, nous avons pu engager une agente administrative afin d'aider l'équipe dans l'accomplissement quotidien de ses tâches. Plus d'une vingtaine de réunions d'équipe ont eu lieu au cours de l'année. Ces réunions ont pour but de se concerter quant aux dossiers menés par l'équipe et également fournir un lieu de support à ses travailleuses.

- ◆ Les **comités en fonction** ont été les suivants : comité Soutien à la gestion, comité Autofinancement, comité Congrès d'orientation, comité Justice, comité Pression, comité Implantation et comité Journée d'action contre la violence faite aux femmes. De nombreux sous-comités ont également été mis en place pour la bonne marche des dossiers.
- ◆ Devant certains dossiers complexes de même que pour faire face à des difficultés les centres **font régulièrement appel au Regroupement**. Cette année la consolidation des CALACS a permis l'engagement de plusieurs nouvelles travailleuses ce qui a eu pour effet d'augmenter le nombre de demandes de formation. Ces formations ont porté principalement sur les sujets suivants : fonctionnement en collective, outils de communication, intervention féministe, système judiciaire. De plus, les CALACS en implantation ont fait appel à nous dans toutes les étapes de leur mise sur pied. Alors que ce soit pour des besoins de formation ou d'informations, ou bien des difficultés vécues par les collectives ou équipes de travail, ou encore sur les dossiers relatifs aux objectifs du Regroupement, nous sommes là. Le **support aux centres membres** prend également la forme de demandes téléphoniques ponctuelles sur des sujets aussi variés qu'intéressants.
- ◆ Étant donné la hausse des demandes de formation et de soutien provenant des CALACS membres ou en implantation, nous avons au cours de l'année procédé à la mise à jour de la **Politique de formation dans les CALACS**. Le travail est presque terminé.
- ◆ Des **demandes de subvention** ont été adressées à plusieurs instances ainsi que les rapports qui en découlent :
  - Auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (Service de soutien aux organismes communautaires)
  - Auprès du ministère de l'Éducation (Programme de soutien aux organismes en éducation populaire)
  - Auprès du ministère fédéral des Ressources humaines (Programme Promotion de la femme)
  - Auprès du SACA (Soutien à l'action communautaire autonome) pour une subvention de consolidation en 2001-2002
- ◆ Évidemment, la **tenue de livre** de l'organisme de même que la **planification financière** se doivent d'être faites régulièrement. En ce sens, des états financiers sont présentés aux trois mois à l'ensemble des CALACS afin de leur permettre de suivre l'évolution financière de leur Regroupement. De plus, des prévisions budgétaires sont données régulièrement afin de tenir compte des dépenses en cours d'année.

## 1.2 Comités internes

### Comité d'autofinancement

- ◆ Cette année, le comité Autofinancement a poursuivi, plus particulièrement à l'automne, le travail de diffusion du catalogue créé en vue d'écouler les œuvres non vendues de la première édition de l'Art geste du cœur. Un modèle de lettre a été envoyé aux centres membres afin qu'ils fassent la promotion du catalogue dans leurs milieux respectifs (via les groupes communautaires, les entreprises, etc.). Une version « virtuelle » du catalogue a aussi été produite, question, encore une fois, de faciliter la diffusion plus massive de notre galerie d'art ambulante.
- ◆ Parallèlement, le comité a consacré des énergies à l'organisation de la deuxième édition de l'événement-bénéfice l'Art geste du cœur (23 et 24 mars 2002). Beaucoup de temps a été mis afin de recruter des artistes dans le but qu'ils nous offrent en don une ou des œuvres ; de dénicher une porte-parole pour l'événement (auprès des agents d'artistes), de trouver des commanditaires pour financer l'événement ; de créer et de diffuser le matériel promotionnel ; de gérer la logistique autour de l'événement (salle, montage, inscriptions, étiquetage des œuvres, réception et transport des œuvres, etc.).
- ◆ Concrètement, la tenue de cette activité a demandé cinq rencontres et deux conférences téléphoniques du comité afin d'organiser l'événement. Il a aussi mobilisé une personne contact par centre (cœur mobile) dans le but de faire la cueillette d'œuvres d'art dans sa région et pour faire la promotion de l'activité. Il a demandé l'investissement de militantes lors de l'événement lui-même (montage, démontage de la salle, accueil, kiosque de sensibilisation, etc.).
- ◆ Au total, 173 artistes ont participé à l'événement ; près de 600 œuvres ont été exposées (près de la moitié provenant de la première édition). On estime qu'environ 80 personnes sont venues visiter l'expo-vente et participer aux encans (silencieux et chinois) et aux activités connexes (peinture en direct). L'événement a permis d'amasser un peu plus de 4300 \$. Il en a toutefois coûté davantage en frais de déplacement et dépenses de toutes sortes. En terme de visibilité des CALACS et de sensibilisation du public aux agressions sexuelles (qui sont les deux autres objectifs du projet), le comité juge que l'événement a peu servi à cette fin bien qu'une bonne médiatisation de l'événement ait été faite.

- ◆ Le comité Autofinancement évalue que l'événement l'Art geste du cœur n'atteint pas les objectifs fixés en terme de levée de fonds, de visibilité des CALACS et de sensibilisation du public. Il ne recommande donc pas de tenir une troisième édition dans deux ans.

### **Comité Congrès d'Orientation (CCO)**

- ◆ Cette année, le comité concluait son travail de longue haleine (plus ou moins sept ans) en déposant un document contenant diverses propositions sur la question de l'inclusion d'autres groupes au Regroupement et sur la question de la structure de fonctionnement du Regroupement, entre autres, en lien avec l'augmentation du nombre de membres (deux thèmes non résolus du congrès 2000).
- ◆ L'élaboration du document découle de l'atelier organisé par le comité au printemps 2001 sur ces deux questions. Il dégage les éléments ou positions émergentes des participantes à l'atelier, lequel laissait place, plus particulièrement, à trois représentantes de groupes de la région (femmes autochtones du Québec, Centre de prévention des agressions de Montréal, Action femmes handicapées de Montréal).
- ◆ Le dépôt du document a été fait en janvier 2002 lors de la réunion régulière, il a été présenté au moment de la réunion suivante (mars) et sera traité lors de la prochaine réunion régulière de septembre 2002. Les nouveaux projets du Regroupement seront aussi des moyens de donner suite à ce travail.

### **Base d'unité**

- ◆ En cours d'année, la base d'unité a été révisée entièrement par une travailleuse du Regroupement en vue d'identifier les coquilles, les erreurs de syntaxe, etc. Une nouvelle version du document devrait être disponible sous peu.
- ◆ When will it be available in english? La traduction de la base d'unité en anglais va bon train... grâce, plus spécialement, au CALACS de Baie-Comeau qui travaille à la traduction de plusieurs extraits du document en vue de l'afficher sur son site Internet. Plusieurs aller-retour ont été nécessaires afin que la traduction anglaise reflète bien la signification des mots et du jargon « calacois » utilisés. La mise en place d'un comité d'encadrement est amorcée, bien qu'il soit non formel jusqu'à maintenant. Il est possible de penser qu'à la fin de l'automne prochain, une version traduite de la base d'unité sera accessible aux centres.



### 1.3 Dossiers particuliers

- ◆ Avec les années, le formulaire « statistiques » présentait de plus en plus de difficultés de compréhension pour celles qui travaillaient à la compilation des données dans les centres d'aide et également d'uniformisation des résultats pour celle qui faisait la compilation provinciale des grilles des CALACS. Il devenait nécessaire de se doter d'un instrument de travail qui saurait nous donner des statistiques fiables sur les services et sur la clientèle des CALACS. L'assemblée générale annuelle a donc donné le mandat au CALACS de Granby de réviser le formulaire. Par la suite, une demande a été faite à Relais-Femmes (un organisme travaillant principalement à créer des liens entre le réseau des chercheuses féministes et les groupes de femmes) pour voir la possibilité de s'adjoindre une chercheuse pour revoir le formulaire dans son ensemble. Dans le cadre du protocole Relais-UQAM, le Regroupement a donc reçu une petite subvention de \$2 000 pour la révision de la grille statistique. Un comité d'encadrement a été mis sur pied. Il est composé du CALACS de Granby, de Trêve pour Elles (Montréal) et d'une représentante de Relais-Femmes. La nouvelle grille sera donc présentée aux CALACS en cours d'année. Nous avons fait une compilation minimum des données pour l'année 2001-2002.

## **OBJECTIF 2 : MOBILISER DES PERSONNES ET DES GROUPES DANS LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ET SUSCITER DES CHANGEMENTS**

### **2.1 Dossier justice**

Malgré les difficultés qu'il a rencontrées pour « recruter » des nouveaux membres parmi les CALACS... le comité Justice du regroupement s'est vu à quatre reprises. Il a travaillé principalement le questionnaire-justice et le document sur les balises pour la tenue des dossiers.

Quelques questions d'actualité ont fait l'objet d'une attention particulière des médias qui nous ont interpellés sur les dossiers :

- ◆ Hilton : verdict et sentence pour agressions sexuelles ;
- ◆ Dégarie : contre-interrogatoire de la victime par l'accusé et reprise du témoignage de la victime dans le cadre d'un nouveau procès ordonné par la Cour d'appel ;
- ◆ Rozon : le point de vue des CALACS quelques années après ;
- ◆ Vatican : le traitement que propose le Vatican pour les prêtres qui commettent des agressions sexuelles.
- ◆ Sondage pan-canadien sur la crédibilité du système judiciaire, et « le peu » de sévérité des sentences en cas d'agressions sexuelles commises contre des enfants.

Les demandes des CALACS sur les questions justice ont porté sur divers sujets dont voici un court aperçu :

- ◆ Demande d'un dossier privé de la victime par les policiers ;
- ◆ Sentence avec sursis pour un entraîneur sportif ;
- ◆ Révision d'une décision rendue par la CSST au sujet de l'IVAC et convocation de la victime au TAQ (Tribunal administratif du Québec) ;
- ◆ L'enregistrement du témoignage de la victime mineure en remplacement de son témoignage ;

Des représentantes du comité Justice ont établi des contacts et maintenu des liens avec des organismes nationaux représentant des femmes ayant une double vulnérabilité (déficientes, lesbiennes) et les femmes des premières nations, dans le but de mieux connaître leurs réalités, de les appuyer et d'inclure davantage leurs préoccupations dans nos représentations de défense des droits.

Grâce notamment au soutien du Programme Promotion de la femme, le Regroupement des CALACS a pu poursuivre plusieurs objectifs liés à ses préoccupations justice, encore cette année. Voici un aperçu de travaux et réalisations en cette matière.

## **PARTICIPER ACTIVEMENT AU COMITÉ TRIPARTITE FEMMES ET JUSTICE :**

Le comité tripartite Femmes-Justice<sup>1</sup> s'est donné pour mandat d'améliorer le traitement judiciaire des dossiers de violence faite aux femmes en discutant des problèmes concrets que les femmes rencontrent dans le cadre de la judiciarisation de leur dossier. En plus de nommer concrètement ce qui ne va pas, le comité s'est donné pour tâche d'élaborer des solutions et d'évaluer si les changements sont perceptibles. Il est prévu que de nombreux sujets seront abordés dans l'ordre chronologique du système judiciaire c'est-à-dire du dépôt de la plainte jusqu'à l'administration de la sentence.

Selon notre planification de départ, il s'agissait de participer à quatre rencontres par année et de terminer deux étapes judiciaires par année (c.-à-d. environ deux rencontres par étape judiciaire : rôle policier, rôle de la couronne, etc.). Toutefois, la pratique nous a démontré qu'il faut tripler le nombre de rencontres par étape judiciaire de façon à identifier les difficultés et à trouver des solutions spécifiques en fonction de la problématique abordée (violence conjugale, agression sexuelle, réalités autochtones).

Pour l'année 2001-2002, seule la question du rôle policier a pu être traitée. Celle concernant le rôle de la couronne a seulement été amorcée et devrait se terminer en 2003.

L'intervention policière en milieu autochtone, en matière de violence conjugale et auprès des femmes victimes d'agression sexuelle a été abordée sous l'angle de la formation des policiers et sous celui de l'intervention des patrouilleurs et des enquêteurs auprès des femmes et adolescentes victimes. Les résultats des discussions ont fait l'objet d'un document de recommandations que le comité tripartite transmettra au Comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle.

Ultérieurement, il s'agira d'évaluer si ces recommandations obtiennent la réception escomptée dans le milieu et si des changements sont perceptibles dans la façon dont les policiers exécutent leur mandat auprès des femmes qui ont été agressées sexuellement.

---

<sup>1</sup> Les ministères et regroupements qui composent ce comité sont énumérés à l'objectif no 1 de notre initiative PPF. Depuis, il s'est ajouté un représentant du ministère de la Sécurité publique.

Par ailleurs, puisque les revendications des CALACS face au secteur policier n'ont pas toutes été entérinées par le comité, nous devons établir notre stratégie afin de faire des gains sur ces « autres » revendications qui demeurent très importantes pour augmenter le sentiment de confiance des femmes face au rôle policier et par rapport au système judiciaire.

À la lumière des recommandations du comité tripartite sur le rôle policier, il apparaît que nous avons discuté et « obtenu » le consensus sur plusieurs sujets. Certains d'entre eux ayant fait l'objet d'une attention particulière, il y a lieu de les mentionner plus spécifiquement. C'est le cas des demandes d'accès aux dossiers privés des victimes d'agression sexuelle par les policiers, de la nécessité d'entendre le point de vue des groupes de femmes sur le contenu des formations offertes aux policiers patrouilleurs ou enquêteurs, et certains aspects de la trousse médico-légale et médico-sociale<sup>2</sup>, etc.

En ce qui concerne la nécessité d'interpeller les juges dans le cadre des travaux du comité tripartite Femmes-Justice, il y a divergence de vues entre les représentant-e-s des ministères et celles des groupes de femmes. La résistance des ministères concerne la séparation des pouvoirs entre le pouvoir exécutif exercé par les ministères présents (celui de la Sécurité publique et de la Justice) et le pouvoir judiciaire (juges). Nous verrons plus loin que cette résistance ne nous a pas empêchés de faire connaître les revendications des CALACS par rapport aux juges.

Par ailleurs, il est réaliste de prévoir qu'en 2002-2003, le comité tripartite abordera le thème des libérations conditionnelles. Nous aurons alors plus facilement accès à l'information pour documenter et évaluer la question de la surveillance des délinquants qui purgent leur peine dans la communauté et pour créer des liens avec les responsables des services correctionnels provinciaux.

Les regroupements de groupes de femmes qui ont à cœur de lutter contre la violence faite aux femmes s'apportent un soutien considérable dans le cadre des travaux qui se font au comité tripartite Femmes-Justice. Ce support mutuel se répercute autant sur le contenu de nos interventions que de nos écrits. Il apporte aussi un apport au plan stratégique et au plan de l'évaluation des résultats. Le mouvement des femmes (provincial et pan canadien)<sup>3</sup> est par ailleurs régulièrement tenu informé des interventions que nous effectuons auprès des ministres et gouvernements.

---

<sup>2</sup> L'aspect de la formation sur la nouvelle trousse a aussi été abordé lors d'une rencontre spécifique sur ce sujet entre le Ministère de la Santé et des Services sociaux, le Groupe de travail de la révision de la trousse et le Regroupement des CALACS.

<sup>3</sup> Association canadienne des centres contre les agressions à caractère sexuel, Association nationale de la femme et du droit, Coalition nationale de la Marche québécoise, Comité d'action contre la violence faite aux femmes, Groupe des 13.

## **INTERPELLER LES MINISTRES PROVINCIAUX DE LA JUSTICE ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

En cours d'année, nous les avons interpellés à plusieurs fins.

Nous avons fait connaître à la Ministre de la Justice nos attentes pour que :

- ◆ Les critères de sélection des juges reposent en partie sur la connaissance qu'ils ont de la problématique de la violence sexuelle<sup>4</sup>.
- ◆ Les formulaires de consentement de la nouvelle trousse médico-légale et médico-sociale soient modifiés pour protéger les droits des victimes.

Pour sa part, le Ministre de la Sécurité publique s'est vu interpellé sur d'autres aspects en lien avec la bonne administration de la justice soit :

- ◆ La nécessité d'ajouter des ressources pour surveiller les délinquants qui purgent leurs sentences dans la communauté.
- ◆ La nécessité de respecter les droits des victimes d'agression sexuelle dans le cadre du processus de libération conditionnelle<sup>5</sup>.

## **PROPOSER DES MODIFICATIONS AUX LOIS ET REQUÉRIR D'AUTRES CHANGEMENTS IMPORTANTS :**

En matière d'agressions sexuelles (juridiction criminelle), les ministères provinciaux de la Justice et de la Sécurité publique peuvent intervenir au niveau de l'administration de la justice uniquement. Malgré cette limite, nous leur transmettons quand même nos demandes de changements législatifs en matière criminelle pour qu'ils fassent pression dans le même sens que nous auprès de leurs homologues fédéraux.

Cette année, au niveau fédéral, nous sommes intervenus auprès de la Commission nationale des libérations conditionnelles afin d'exprimer nos commentaires sur sa réponse par rapport aux six recommandations relatives aux victimes découlant du rapport du Comité permanent sur la justice et les droits de la personne.

En ce qui concerne les changements législatifs au Code Criminel, nous avons demandé à la Ministre provinciale de la Justice de soutenir auprès de son homologue fédéral la nécessité de modifier la procédure criminelle applicable lorsqu'un agresseur qui purge sa peine dans la communauté contrevient aux conditions de sa sentence et qu'il doit retourner devant un juge en raison de ce manquement. Cette revendication sera transmise

---

<sup>4</sup> Cette demande a fait l'objet d'un engagement dans le plan d'action des Orientations ministérielles en matière d'agression sexuelle.

<sup>5</sup> Le RQCALACS a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation gouvernementale sur le projet de loi modifiant la loi sur les services correctionnels et il en a fait une présentation en commission parlementaire.

directement au Ministre fédéral de la Justice ultérieurement, c'est-à-dire en même temps que celle que nous avons documentée et rédigée en cours d'année et qui concerne :

- ◆ Notre demande pour que les juges aient le pouvoir d'interdire à l'accusé de contre-interroger lui-même la victime âgée de 18 ans et plus<sup>6</sup>.

Par ailleurs, nous avons aussi interpellé le gouvernement provincial pour obtenir des changements législatifs qui auront un impact positif sur le traitement judiciaire des dossiers d'agression sexuelle. Nos propositions de changements concernent des ajouts pour que :

- ◆ La poursuite ait l'obligation légale de consulter la victime d'agression sexuelle avant de conclure une entente sur plaidoyer avec la défense (*plea bargaining*);
- ◆ Les femmes victimes d'agression sexuelle obtiennent un soutien financier lorsqu'elles veulent s'adresser à la cour en cas de demande d'accès à leurs dossiers privés par la défense.

Afin d'évaluer s'il est opportun de requérir une loi ou une politique encadrant la divulgation des renseignements concernant les agresseurs sur le point d'être remis en liberté, nous avons recherché la documentation pertinente pour connaître ce qui se fait ailleurs dans les autres provinces canadiennes et les autres pays. Des discussions entre les CALACS et avec d'autres intervenants (Commission des droits de la personne) nous permettent de croire que cette avenue mérite d'être explorée plus amplement.

### **INTERVENIR EN FAVEUR DES ADOLESCENTES VICTIMES :**

Cette année a vu la mise en place de l'entente multisectorielle pour intervenir auprès des enfants victimes par le gouvernement du Québec. Il a fallu accorder du temps pour bien comprendre les modalités d'application de l'entente. Éventuellement, lorsque sa mise en œuvre sera effective dans les régions, nous pourrons évaluer son effet sur l'intervention auprès des adolescentes.

Par ailleurs, nous sommes intervenus auprès du Comité interministériel en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle pour que la modification législative visant à abolir le double régime dans la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) devienne effective (Projet de loi 180)

---

<sup>6</sup> Cette proposition de changement législatif a été présentée dans le cadre du colloque de l'Institut québécois de la déficience intellectuelle : « Pour faire face à la musique; déficience intellectuelle, accueil et traitement au sein du système judiciaire ». Elle a aussi fait l'objet d'intervention médiatique dans le cadre de l'affaire *Dégarie*.

Nos activités reliées à l'adoption des politiques contre les agressions sexuelles dans le sport amateur ont elles aussi été repoussées. Les Unités Régionales de Loisir et de Sport (URLS) s'implantent à un rythme inégal et les CALACS ne peuvent investir tous les lieux de concertation où ils sont invités. Ces deux réalités ont retardé l'élaboration de notre point de vue provincial sur cette question. Il nous faudra évaluer avec les CALACS si cet objectif est toujours pertinent ou s'il y a lieu de modifier les activités prévues à notre initiative.

### **CUEILLIR DES INFORMATIONS AUPRÈS DES CALACS ET DES FEMMES ET ADOLESCENTES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES :**

Le contenu des interventions que nous effectuons repose, dans la très grande majorité des cas, sur les consultations que nous effectuons auprès des CALACS. Par ces consultations, c'est le point de vue des femmes et adolescentes qui transite jusqu'à nous pour faciliter notre travail collectif de défense des droits. Pour atteindre nos objectifs, des consultations particulières auprès des centres sont requises sur des sujets spécifiques (rôle policier, le *plea bargaining*, l'affichage, les formulaires de la trousse, etc.).

Ces consultations ont, jusqu'à maintenant, pris la forme de brainstorming écrits, discussions en comité Justice, en réunion régulière, dans le cours de la formation-justice.

Depuis peu, le questionnaire-justice s'est ajouté comme outil de consultation. L'élaboration de ce questionnaire s'est terminée cette année, il a été transmis dans les CALACS au printemps 2002 et nous escomptons recevoir et compiler les premiers résultats à l'été 2002. Ces résultats nous permettront de faire une meilleure corrélation entre les faits rapportés par les femmes et les accusations portées devant la Cour criminelle.

### **DIFFUSER DES INFORMATIONS AUPRÈS DES CALACS ET DES FEMMES ET ADOLESCENTES VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES :**

Pour que les résultats de nos initiatives provinciales aient un écho en région<sup>7</sup> et auprès des femmes, les CALACS doivent être informés régulièrement de l'avancement et des résultats de nos travaux.

Jusqu'à maintenant, la diffusion a pris la forme d'information verbale en réunion régulière, dans le cadre des travaux du comité Justice et dans le cadre de la formation-justice.

---

<sup>7</sup> Sur les lieux de concertation régionaux et les lieux de formation auxquels participent les CALACS.

Dans d'autres cas, la diffusion a été faite par le biais de documents d'information qui ont porté sur :

- ◆ Les résultats des travaux au comité tripartite Femmes-Justice.
- ◆ Des balises pour la tenue des dossiers de façon à épargner les « dégâts » en cas d'accès aux dossiers privés tenus par les travailleuses des CALACS
- ◆ Les réponses possibles que les CALACS peuvent donner en cas de demande d'accès à des dossiers (comment se présentent la plupart des demandes d'accès ? Qui fait ce genre de demande ? Ce qu'un CALACS peut faire lorsqu'il se fait demander un dossier ?)
- ◆ Les modifications requises aux formulaires de consentement contenus dans la trousse médico-légale et médico-sociale.
- ◆ Les expériences récentes des CALACS en matière de justice.

Par ailleurs, le rôle de défense des droits des CALACS auprès des femmes étant très lié à leur connaissance du système judiciaire (fonctionnement, difficultés et enjeux), cette mise à jour de l'information se fait par une formation-justice qui a été préparée et donnée à quatre CALACS en cours d'année.

## **2.2 Dossier « Plate-forme politique, recommandations et stratégies d'action » en violence sexuelle (PRESSION)**

Pour l'année 2001-02, le comité Pression avait un plan d'action assez chargé. Son travail s'est articulé autour de trois grands blocs, soit :

- la **répartition** des montants annoncés dans le cadre de la Marche mondiale des femmes,
- l'**implantation** des six nouveaux CALACS et
- le suivi des ***Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle***.

Étant donné l'ampleur de la tâche, le travail en sous-comité s'est avéré plus efficace à certaines étapes des dossiers. Deux sous-comités ont été formés : le sous-comité Négociation pour la répartition des montants de la Marche et, le sous-comité Orientations pour le suivi de celles-ci. Le travail du comité Pression a exigé un grand investissement de la part des centres membres. Ainsi, le grand comité et les deux sous-comités ont tenu près d'une vingtaine de séances de travail pour avancer dans les dossiers.

### **Répartition des montants annoncés pour les CALACS dans le cadre de la Marche mondiale des femmes**

Dans le cadre des annonces faites par le Gouvernement du Québec pour la Marche mondiale des femmes, un montant annuel de 3 millions récurrent a



été alloué aux CALACS. Cette annonce était la réponse à une des revendications de la Marche soit celle **d'assurer l'accès, gratuit et sans délai, pour toutes les femmes agressées sexuellement, à des ressources offrant de l'aide et des activités de prévention, de sensibilisation et de défense de droits.**

Pour faire atterrir ces montants dans les CALACS, le Regroupement a dû s'engager dans une période de représentations et de négociations avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux afin de présenter et défendre les recommandations sur la répartition que ses membres souhaitaient voir se concrétiser. La tâche a été longue, très longue. Nous avons un peu sous-estimé les délais requis pour cette étape. Le Gouvernement a fait ses annonces pour la Marche mondiale des femmes en octobre 2000. Notre première rencontre avec les fonctionnaires du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) a eu lieu le 19 février 2001 et la dernière lettre du MSSS confirmant la répartition des derniers montants de la Marche date du 28 mars 2002. Plus d'un an pour répartir 3 millions, soit moins du cinquième des demandes faites par les CALACS dans le cadre de la Marche mondiale des femmes.<sup>8</sup>

### **Un processus étonnement long**

Cette démarche s'est avérée longue pour plusieurs raisons. Certaines sont reliées bien sûr aux délais administratifs habituels de l'appareil gouvernemental. D'autres relèvent des différences de point de vue entre le Regroupement et le MSSS concernant la manière de voir la mission des CALACS et leur développement. À cela, il faut ajouter le fait que les négociations semblaient se faire à deux niveaux : entre le Regroupement et le MSSS d'une part et entre le MSSS et les Régies régionales d'autre part. Il est clair que dans un contexte de régionalisation, la négociation au niveau provincial constituait un irritant majeur pour les régies régionales qui voyaient là une atteinte à leur rôle au niveau de la planification régionale de services. Les CALACS avaient, quant à eux, une autre façon de voir la chose.

Depuis plusieurs années, aux demandes des CALACS concernant la nécessité de hausser leur financement de base, bon nombre de régies régionales répondaient qu'elles reconnaissaient leurs besoins, mais que les décisions budgétaires se prenaient au niveau provincial.

C'est provincialement que les CALACS ont élaboré et porté leurs revendications dans le cadre de la Marche mondiale des femmes et c'est provincialement qu'ils entendaient procéder à la répartition des montants accordés par le Gouvernement. Il fallait donc s'assurer que le budget alloué

---

<sup>8</sup> Les demandes déposées au Ministère de la Santé et des Services Sociaux par le Regroupement québécois des CALACS en février 2000 représentaient un budget de \$15,585,000.

pour le développement et la consolidation des CALACS soit réservé à cette fin par les Régies régionales et conformément aux directives du MSSS.

Pour avancer sur cette question de la répartition le Regroupement a dû :

- ◆ Maintenir des contacts réguliers avec les fonctionnaires travaillant au Programme de soutien aux organismes communautaires (MSSS) et rencontrer les responsables de ce dossier (Marie-Josée Ouellet et Christianne Bérubé – 10 janvier 2002).
- ◆ Consulter ses membres tout au long de la démarche.
- ◆ Tenir une conférence de presse pour réagir aux annonces de la Ministre Agnès Maltais concernant la répartition et dénoncer le fait qu'elle ne respectait le processus de négociation en cours. Conférence organisée en collaboration avec le *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale*, la *Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec*, *L'R des Centres de femmes* et la *Fédération des femmes du Québec* (20 juin 2001).
- ◆ Rédiger des propositions de répartition
- ◆ S'ajuster aux changements de ministres en Santé et Services sociaux ainsi qu'aux changements de personnel politique. Trois ministres ont été impliqués dans ce dossier : Pauline Marois, Agnès Maltais et Roger Bertrand.
- ◆ Tout au long de cette négociation sur la répartition, le Regroupement a dû faire reconnaître et défendre la mission des CALACS. Des tentatives et directions prises par le MSSS, ou des pressions faites par certaines régies régionales ont menacé à certains moments le développement des centres d'aide. Les points litigieux ont été les suivants :
  - 1) La volonté d'engager les montants CALACS pour financer d'autres organismes travaillant au niveau des agressions sexuelles ou s'autoproclamant soudainement « CALACS » suite aux annonces de la Marche;
  - 2) La tendance forte à ne vouloir développer que par points de services et non par l'implantation de nouveaux organismes. Cela aurait eu pour conséquence de ne reconnaître les CALACS que pour les services qu'ils peuvent donner. Mais de façon plus générale il s'agissait d'une tendance forte à

l'effet de restreindre l'action au niveau de la problématique à une réponse de services, omettant de se préoccuper de la prévention et de la défense de droit.

- 3) La pression faite sur certains CALACS pour qu'ils utilisent les montants reçus pour d'autres fins que la consolidation. À certains centres on a demandé un décompte précis de leur liste d'attente, de couvrir un plus grand territoire et on a poussé la reddition de compte au-delà de ce qui est prévu dans le Programme de soutien aux organismes communautaires.

### **...mais des gains**

Un travail de longue haleine, soit, mais qui a porté fruit . L'entente finale avec le MSSS concernant la répartition est assez proche des recommandations déposées par le Regroupement. Dans les faits, les CALACS ont obtenu presque l'ensemble de leurs demandes :

#### **1) Montants récurrents**

- ◆ Consolidation des centres existants à \$200,000<sup>9</sup>.

Cette consolidation permettra aux CALACS d'actualiser de façon plus adéquate leur mission, soit : l'aide, la prévention-sensibilisation et la défense de droit.

- ◆ Implantation de 6 nouveaux CALACS avec un budget de \$100,000.

Six régions ont été priorisées en raison du fait qu'elles apparaissaient moins bien desservies, qu'elles avaient un retard au niveau des ressources CALACS investies. De nouveaux CALACS ont été implantés dans les régions suivantes :

Montréal (Ouest de l'île)  
Chaudière-Appalaches (Lévis)  
Laurentides (Mont-Laurier)

Lanaudière (Terrebonne)  
Québec (Charlevoix)<sup>10</sup>  
Lac St-Jean (Roberval)

---

<sup>9</sup> À cela s'ajoute une hausse de \$25,000 au budget de base du Centre de femmes La Sentinelle aux Îles de la Madeleine pour son volet agression sexuelle.

<sup>10</sup> A l'heure actuelle, nous n'avons pas l'assurance que cette ressource offrira les trois volets des CALACS

- ◆ Consolidation du Regroupement : hausse de \$ 50,000 à son budget de base.

Cette consolidation permettra au Regroupement d'actualiser de façon plus adéquate sa mission, soit de soutenir ses membres, mobiliser les personnes et les groupes dans la lutte contre la violence faite aux femmes et susciter des changements sociaux et politiques. Cette consolidation permettra aussi d'assumer l'augmentation des frais d'activités reliés à la vie associative.

## 2) Montants non récurrents

- ◆ Développement : un montant de \$40,000 sera alloué au Regroupement<sup>11</sup>.

Ce projet portera sur la réorganisation de la structure et du fonctionnement du Regroupement afin de l'adapter au développement de son membership, et en fonction des liens qui seront resserrés avec les groupes représentant les femmes doublement discriminées et d'autres groupes de femmes préoccupés par la violence faite aux femmes. À cette tâche s'ajoute le support à l'implantation des nouveaux CALACS, c'est-à-dire répondre aux demandes d'information et de formation additionnelles et faciliter leur intégration au sein du Regroupement. Finalement, le Regroupement assurera un suivi de la mise en œuvre des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle* afin d'informer ses membres et de leur apporter le soutien nécessaire à leurs démarches

- ◆ Femmes doublement discriminées :

Comme groupes travaillant spécifiquement au niveau des agressions à caractère sexuel, nous sommes préoccupés par toutes les femmes du Québec touchées par cette problématique. L'objectif du Regroupement quant aux femmes doublement discriminées est de connaître leurs besoins, tant au niveau de l'aide, de la prévention que de la défense de droit's et de trouver des solutions pour y répondre.

Ces réponses ne peuvent s'élaborer ni se développer sans un travail étroit avec les groupes concernés. Le Regroupement doit tenir compte de leur réalité et de leur spécificité dans sa mission et sa lutte contre la violence faite aux femmes. Les centres doivent adapter leurs pratiques ou en développer d'autres pour tenir compte de ces réalités.

---

<sup>11</sup> Montants alloués au Regroupement pour le développement :

- \$40,000 pour 2001-02
- \$40,000 pour 2002-03

La réalisation de ce projet se fera sur les années 2002-03 et 2003-04.

Pour travailler dans ce sens, quatre projets pilote seront menés, soit trois projets dans des CALACS et un quatrième au Regroupement même. Pour chacun des projets dans les CALACS, un financement de \$50,000 sera accordé. Les projets auront une durée de deux ans<sup>12</sup>. En ce qui concerne le quatrième projet au Regroupement, il bénéficiera d'un financement de \$126,956 pour deux ans.<sup>13</sup> Voici une brève présentation des projets.

Assaut sexuel secours de Val-d'Or – Projet pilote avec les femmes autochtones de la MRC de l'Abitibi (Nation Algonquine, Cri et Attikamek)

Au niveau du volet aide, l'objectif est d'aider les femmes agressées sexuellement (individuel, groupe), de former un groupe de support pour les intervenantes et d'adapter l'intervention à la réalité culturelle. Concernant la prévention, le centre entend offrir de la formation aux intervenantes, mener des activités de prévention et de sensibilisation auprès de la population et d'adapter leurs outils. Pour le volet lutte, le CALACS veut favoriser la participation et soutenir l'organisation d'activités collectives telles la *Journée d'Action contre la violence faite aux femmes* et susciter la réflexion et l'action permettant aux femmes de prendre leur place dans les lieux décisionnels de leur communauté.

L'Aqua-R-Elles de Victoriaville – Projet pilote avec les femmes handicapées

Le projet vise à adapter les volets aide, prévention et défense de droits des CALACS afin d'offrir des services et des activités aux femmes handicapées. De façon plus spécifique le projet a pour objectif : d'offrir de l'aide aux femmes handicapées victimes d'agression sexuelle ; de faire de la prévention auprès des personnes handicapées, des intervenant-e-s, du personnel médical et soignant ainsi que dans la population en général ; et d'améliorer les connaissances du CALACS au niveau des revendications des femmes handicapées et d'établir des collaborations en vue de travailler avec elles à la lutte contre les agressions à caractère sexuel.

Mouvement contre le viol et l'inceste de Montréal – Projet pilote avec les femmes immigrantes et les femmes réfugiées

---

<sup>12</sup> Montants prévus pour les projets pilotes dans les centres :

- \$50,000 pour 2001-02
- \$50,000 pour 2002-03

La réalisation des projets se fera sur les années 2002-03 et 2003-04.

<sup>13</sup> Montants prévus pour le projet pilote au Regroupement :

- \$70,956 pour 2001-02
- \$56,000 pour 2002-03

La réalisation du projet se fera sur les années 2002-03 et 2003-04.

Dans le cadre du projet, le CALACS veut procéder à l'analyse des besoins et des obstacles que rencontrent les femmes immigrantes et les femmes réfugiées dans l'accès à des services directs tout comme dans l'accès à une place équitable dans la société. En raison de la forte concentration de la population immigrante sur l'île de Montréal, le projet vise à assurer une meilleure connaissance de faits, des dossiers politiques et des stratégies mises de l'avant par les groupes de femmes immigrantes, réfugiées et leurs alliées pour travailler avec les femmes victimes de violence de leurs diverses communautés. Une large place sera faite à la collaboration, aux intervenantes qui travaillent dans ce domaine, de même qu'aux femmes immigrantes et réfugiées victimes de violence sexuelle. La mise en commun des différentes expertises sera favorisée par la création d'un lieu de collaboration permanent.

Chacun des projets prévoit la diffusion dans l'ensemble des CALACS afin de faciliter le partage des connaissances et d'encourager l'échange d'information concernant la réalité de ces groupes de femmes.

#### Regroupement – Projet pilote femmes doublement discriminées

Développer des outils et des pratiques permettant au Regroupement et à ses centres membres de mieux refléter la diversité de leur communauté. Il s'agit de s'adapter et d'inclure les réalités et les préoccupations des femmes doublement discriminées dans l'aide et la lutte contre les agressions à caractère sexuel. Le projet consistera à :

**Assurer** la liaison au niveau national avec les représentantes des groupes de femmes doublement discriminées et travailler avec elles à la mise en commun de nos actions et stratégies respectives.

**Développer** des contacts avec les centres d'aide ailleurs au Canada qui ont mis sur pied des pratiques d'« *outreach* »<sup>14</sup>, dans le but de proposer des stratégies aux CALACS membres et de les soutenir dans leurs actions.

**Assurer** le lien avec les CALACS porteurs de projets pilote et soutenir la diffusion de ces projets dans l'ensemble des centres membres.

**Améliorer** la connaissance des CALACS en ce qui concerne la réalité des femmes doublement discriminées en mettant sur pied des activités de formation.

---

<sup>14</sup> « *Outreach* » : Initier des actions pour rejoindre des populations ou des groupes spécifiques.

**Soutenir** les CALACS dans leurs actions visant à développer des stratégies pour rejoindre les femmes dans leurs régions respectives.

**Favoriser** la participation de représentantes de groupes de femmes doublement discriminées dans les structures de travail et de décision du Regroupement et dans les CALACS.

- ◆ Nord du Québec : il sera alloué au Regroupement un montant de \$70,000<sup>15</sup>.

Ce projet consiste à créer des liens avec les groupes de trois régions du Nord du Québec<sup>16</sup> dans le but d'identifier des pistes de solutions appropriées concernant l'aide et la lutte contre la violence sexuelle envers les femmes et les adolescentes de ces régions.

Le Regroupement a donc réussi à obtenir des gains importants dans cette négociation. Il y a par contre des bémols au niveau de la récurrence de certains montants. Ainsi, les montants pour travailler avec les femmes doublement discriminées, pour le Nord du Québec et pour le développement ne sont pas récurrents. La reconnaissance des besoins des centres et du Regroupement à ce niveau n'est pas acquise et reste un dossier sur lequel le Regroupement devra travailler.

### **3) Nouveaux CALACS en vue !**

Pour épauler l'étape d'implantation des six nouveaux centres d'aide, six CALACS membres du Regroupement ont accepté de les marrainer<sup>17</sup>. Nous estimons que l'expertise du Regroupement le plaçait dans une position privilégiée pour assurer ce marrainage (information, soutien, formation). Le marrainage de CALACS en implantation et/ou de nouveaux CALACS qui deviennent membres du Regroupement est une pratique courante au sein du Regroupement. Des mécanismes sont prévus dans notre mode de fonctionnement et les CALACS ont une bonne expérience en la matière.

---

<sup>15</sup> Ce montant est accordé pour l'année 2001-02 et la réalisation du projet se fera sur 2002-03. Il est à noter que contrairement aux autres projets qui ont une durée de 2 ans, celui-ci ne s'échelonne que sur un an.

<sup>16</sup> Terres-Cries-de-la-Baie-James, Nunavik, Nord du Québec

<sup>17</sup> Trêve pour Elles et Mouvement contre le viol et l'inceste (Mtl) pour le CALACS de l'Ouest de l'Île de Montréal;

La Maison Isa de Chicoutimi pour le CALACS de Roberval;

Le CALACS de St-Jérôme pour le CALACS de Mont-Laurier;

Le CALACS de Chaudière-Appalaches pour A-Tire-d'Elles de Lévis;

Les CALACS de Joliette et de St-Jérôme pour la Chrysalide de Terrebonne;

Le CALACS de la Côte-Nord pour l'implantation d'une ressource dans Charlevoix.

De son côté, le Regroupement a initié des rencontres réunissant les régions où les nouveaux centres se mettaient sur pied, afin de supporter la démarche d'implantation des nouveaux CALACS. Ce comité réunissait des représentantes des collectives provisoires des nouveaux centres et/ou des représentantes des CALACS qui marrainaient la démarche d'implantation. Ils se sont rencontrés à quatre reprises ce qui a permis le partage de l'expertise entre les nouveaux et les anciens centres, de mettre en commun l'information sur les étapes d'implantation, d'échanger sur les difficultés vécues, les solutions apportées et de recevoir du support.

L'implantation dans la région de Charlevoix présente une situation particulière. Le milieu se montre réticent à implanter une nouvelle ressource et semble plutôt opter pour une approche « services » en investissant les montants dans les groupes de femmes actuels, soit les centres de femmes et la maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Cette solution nous apparaît questionnable. D'abord, puisqu'elle ne respecte pas les annonces de la Marche qui précisaient que les montants étaient destinés aux CALACS. Ensuite, parce qu'elle cantonne encore une fois le travail à faire en matière d'agression sexuelle à la dimension du service d'aide.

Nous croyons que pour mettre fin à la violence faite aux femmes, au niveau des agressions à caractère sexuel en particulier, il faut travailler avec une approche globale. C'est-à-dire qui prend dans sa mire, bien entendu l'aide aux femmes agressées sexuellement, mais aussi, qui favorise le travail en amont par des activités de prévention et le travail acharné, mais combien précieux de la défense de droits des victimes d'agression sexuelle, et de revendication en faveur du droit à l'égalité pour toutes les femmes. Les CALACS sont presque les seuls à travailler sur ces trois fronts à la fois. Il est essentiel qu'ils persistent à garder cette approche et qu'ils soient plusieurs à pousser dans ce sens.

Le Regroupement a établi des contacts avec des ressources de la région afin de discuter avec les intervenant-e-s de la région de Charlevoix des possibilités quant à l'implantation d'un CALACS. Une rencontre avec la Table de concertation en violence de Charlevoix en novembre 2001 a eu lieu. Sans résultats très tangibles.

Le Regroupement est prêt à offrir sa collaboration aux ressources et aux femmes de la communauté de la région de Charlevoix intéressées à s'investir au niveau de la lutte contre la violence sexuelle envers les femmes. Il est fort possible que des demandes de rencontres et/ou de formation soient formulées dans les prochains mois.

## **ÉVALUER LE CONTENU ET LES EFFETS DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES**



Dès le dépôt des *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, au printemps 2001, les CALACS ont souhaité réagir publiquement pour faire connaître leur analyse des propositions gouvernementales. Mais en même temps, les centres et la permanence du Regroupement ont été débordés par divers dossiers, dont leur propre consolidation. L'événement médiatique prévu au départ a été reporté à plusieurs reprises, jusqu'au printemps 2002, où nous avons prévu souligner, par une sortie publique, le 1<sup>er</sup> anniversaire des *Orientations*.

Après réflexion, le comité Pression a finalement décidé de ne pas réaliser d'événement médiatique, puisque le « timing » était alors largement dépassé pour avoir un impact réel. Le sous-comité chargé de travailler cette question, après avoir rencontré une spécialiste des communications, a plutôt proposé de réaliser un document interne, qui se veut un outil d'information et de soutien pour le travail des CALACS, dans chacune de leurs régions, sur certains enjeux de la mise en place des *Orientations*. Il a été conçu pour alimenter la réflexion, et permettre de développer une analyse et un discours plus homogènes entre CALACS, sur ces questions, en vue d'interventions tant auprès des régies régionales que des partenaires communautaires.

Il a été discuté en sous-comité, et par les membres du comité Pression, mais il n'a pas encore fait l'objet d'une large discussion entre tous les centres. La discussion et la bonification de l'analyse se poursuivront cette année par des échanges entre les CALACS.

Nous avons analysé dans ce document quelques-unes des mesures proposées au plan d'action, celles qui nous paraissaient les plus susceptibles d'avoir un impact sur les victimes et l'ensemble de la population, et d'être visibles. Il s'agit :

- ◆ De la mesure 1 traitant de la campagne de sensibilisation,
- ◆ de la mesure 17 qui vise la consolidation du financement du réseau des CALACS,
- ◆ et des mesures 18, 38 et 48 qui touchent la mise en place des centres désignés, et la formation sur l'utilisation de la trousse médico-légale.

Plus largement, sur l'ensemble des *Orientations gouvernementales en ACS*, nous déplorons que l'analyse et les moyens proposés abordent les effets ou conséquences des agressions sexuelles, mais demeurent quasi muets au sujet des notions de pouvoir et de contrôle qui sont à la base, à l'origine des agressions sexuelles. Les mesures proposées sur le plan d'action risquent, elles aussi de perpétuer la même difficulté, en ce sens

nous nous questionnons sur le pouvoir de changement réel des ces Orientations.

Que ce soit auprès des médias, dans les rencontres de lancement des *Orientations* ou auprès de fonctionnaires et de ministres, nous avons, à maintes reprises dans l'année, rappelé que les argents accordés aux CALACS dans ce cadre étaient voués<sup>18</sup>, à « *assurer la disponibilité des services d'aide aux femmes sur tout le territoire du Québec* »<sup>19</sup>. Que cette « amélioration de la situation » des CALACS ne correspond qu'à 1/5 des revendications du plan de développement initial du RQCALACS, tant en ce qui a trait à l'estimation des besoins en ressources financières, qu'aux besoins de nouvelles ressources CALACS au Québec.

Finalement, 80 % des demandes, donc des besoins, n'ont toujours pas été reconnus des instances gouvernementales et ce sont les Centres existants qui doivent quotidiennement multiplier les efforts afin de répondre aux demandes de toutes sortes, avec la préoccupation d'accomplir les trois volets de leur mission.

La réalité de nos organismes s'est transformée. Après plusieurs années de présence dans nos communautés, les CALACS sont maintenant mieux connus, la confiance de la population et de nos partenaires est gagnée et notre expertise est recherchée. Nous sommes par conséquent de plus en plus sollicités.

Plusieurs centres se voient solliciter, pour siéger aux multiples comités et structures découlant de l'opérationnalisation de diverses mesures liées au Plan d'action gouvernemental. Au nom de nos nouveaux budgets, les différents « partenaires » gouvernementaux impliqués dans les *Orientations* font beaucoup de pression sur les CALACS pour qu'ils siègent partout (entente multisectorielle ; milieu sportif, écoles, etc.) Les CALACS questionnent le réalisme de ces demandes, et le pouvoir réel qu'ils ont sur ces nouveaux comités.

### **La campagne de sensibilisation gouvernementale :**

Jusqu'à ce jour, nous avons été impliquées sur la campagne jeunes et la campagne adulte.

Dans le cadre de la campagne jeunes, nous avons participé à l'élaboration des grandes orientations de départ (message à transmettre et public cible) ainsi qu'à la mise en œuvre du message cinéma et du commando théâtral (avec la collaboration du CALACS de Lévis pour l'élaboration du contenu). Suite à la première année de la campagne jeunes, nous avons constaté

---

<sup>18</sup> Mesure 17 du plan d'action gouvernemental

<sup>19</sup> Alors que le travail des CALACS comporte trois volets

que nos tentatives pour faire entendre notre point de vue demeuraient souvent lettre morte. Il a donc été nécessaire d'agir en formulant nos critiques aux décideurs.

Par la suite, notre implication sur la campagne adulte s'est limitée à l'énoncé des grandes orientations, le choix des moyens et concepts publicitaires faisant, la plupart du temps, l'objet d'un choix préliminaire par les ministères. Par conséquent, nous n'avons pas assumé de rôle au niveau de l'opérationnalisation de la première année de la campagne adulte, considérant que notre implication servirait uniquement à valider les initiatives prises par le gouvernement, sans égards aux attentes de changement que nous avons exprimées.

### **DÉFENDRE LES DROITS DES FEMMES DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION DES CENTRES ET SERVICES DÉSIGNÉS ET DE LA FORMATION SUR LA NOUVELLE TROUSSE**

Un an après la sortie des Orientations gouvernementales en agressions sexuelles, la mise en place des centres désignés et la promotion de la trousse médico-légale semblent être les principales mesures sur lesquelles le gouvernement a choisi de mettre la priorité, dans la mise en œuvre de son plan d'action suite aux *Orientations*. Il en a confié le mandat aux régies régionales.

En général cela a conduit à la mise en place d'un comité de travail régional, sur lequel le (ou les) CALACS est invité à siéger. En même temps, une série de tractations/négociations se font souvent en coulisse par les régies auprès des établissements susceptibles de devenir centres désignés, et commence depuis quelques mois la tournée de formation sur l'utilisation de la « nouvelle » trousse médico-légale. Pour appuyer le travail que les CALACS auront à faire à ces comités, nous avons systématisé dans un texte les arguments et critiques que nous avons fait valoir au niveau provincial sur ces sujets.

Plusieurs de nos alliés ou partenaires du milieu des femmes ou communautaire ne connaissaient pas bien notre analyse des services d'urgence ou de la trousse, et n'y voient « que du bien ». C'est pourquoi nous avons repris, dans le document, les préoccupations des CALACS, qui pourront ainsi s'assurer de leur appui, afin de poursuivre leur travail de défense de droit au sein des instances locales et régionales.

### **Nous avons identifié certains enjeux importants à propos des services d'urgence :**

- ◆ L'accessibilité versus la non-spécialisation et l'équité :

Une de nos premières préoccupations nationales a toujours été de faire reconnaître que les services médicaux dont une femme (ou autre victime) peut avoir besoin à la suite d'une agression sexuelle sont, sauf exception, des soins simples qui ne demandent pas *automatiquement* d'avoir recours à des *spécialistes*. Nous souhaitons que les victimes d'agression sexuelle, où qu'elles aillent demander des soins, soient adéquatement reçues, et qu'elles n'aient pas à faire de longues distances pour obtenir une réponse à leurs besoins de santé.

- ◆ Des services adéquats, adaptés aux besoins particuliers, et respectueux des décisions des femmes

Quel que soit le lieu où les femmes s'adressent pour obtenir de l'aide médicale, nous demandons à ce que les soins soient adéquats. c.-à-d. que le personnel ait une connaissance des agressions sexuelles suffisante pour offrir une réponse appropriée. Certaines gaffes bien connues seraient facilement évitables avec une formation de base du personnel. Les conditions d'attente, la confidentialité, les questions inappropriées, les jugements de valeur inscrits au dossier, tout cela peut être amélioré facilement. Nous souhaitons aussi que les services offerts aux victimes tiennent compte des besoins ou réalités des femmes, incluant leurs particularités (multiples discriminations).

- ◆ La trousse médico-légale ou médico-sociale

Dès le départ, nous avons insisté pour que le personnel (policier, médical, infirmier) de même que les accompagnantEs qui seront impliquéEs dans les centres désignés soient vigilantEs à placer les victimes au centre du processus décisionnel. Tous les CALACS doivent sans cesse réaffirmer le droit pour les femmes de prendre la décision de porter plainte, en toute connaissance de leurs droits et des enjeux, et quand elles sont prêtes.

- ◆ La trousse ce n'est pas la fin du monde et ça ne résout pas toute la problématique des ACS

Nous avons à maintes reprises réaffirmé, rappelé, que les femmes qui portent plainte à la police ne représentent qu'un très petit pourcentage des victimes d'agression sexuelle (4 à 6 %). Et que parmi celles-ci rares sont celles qui auront besoin de remplir une trousse médico-légale, particulièrement sous l'angle des tests d'ADN servant à confirmer l'identité de l'agresseur. Dans la très grande majorité des cas, l'identité de l'agresseur est connue, et que ce n'est pas sur cette question que se fera le procès. Dans les procès pour agression sexuelle, les avocats de la défense font encore et toujours le procès des victimes, tentant surtout d'ébranler leur crédibilité et d'invoquer leur supposé consentement

C'est pourquoi les CALACS sont réticents à ce que les régies mettent tant sinon toute l'énergie sur les centres désignés, quand leurs services s'avèrent pertinents pour un très petit nombre de victimes. Nous ne voulons pas refuser ces services, mais nous refusons que cela soit présenté comme la panacée à tous les maux en ACS, que tous les budgets disponibles aillent là, que toute la sensibilisation porte là-dessus.

- ◆ Le contenu de la formation pour le personnel des centres désignés

Brièvement, parce que la formation commence à peine, contentons-nous de soulever quelques inquiétudes sur le contenu de la formation. L'équipe de formation ne semble pas donner beaucoup de renseignements sur les enjeux sociaux et juridiques autour :

- Du dépistage d'alcool et drogues
  - du test d'ADN pour les victimes, incluant la confidentialité et la destruction des informations
  - des questions touchant le passé sexuel des victimes
  - des risques d'inscrire des informations préjudiciables dans le dossier médical de la victime ou dans la partie des formulaires intitulée complément à l'histoire médico-sociale.
- ◆ L'intérêt et la connaissance de la problématique des ACS sont fondamentaux pour être compétente.

Les CALACS qui ont eu, à un moment ou l'autre de leur histoire, à accompagner des victimes dans une ressource médicale pour des soins et/ou pour remplir une trousse savent qu'il est fondamental que tout le personnel qui côtoie des victimes d'agression sexuelle soit sensibilisé à la problématique. Pour cela il doit recevoir une formation ou de l'information adaptée, afin d'éviter les préjugés, mythes et stéréotypes, et une re-victimisation des personnes. Cette formation-là doit être continue.

De même, des activités de supervision, de suivi et d'évaluation sont nécessaires pour s'assurer de la qualité des interventions. Pourtant actuellement ce qui est offert, c'est une formation à une équipe réduite, quelques heures, une seule fois. Et il ne semble pas y avoir de budget prévu pour coordonner, superviser, assurer une formation continue et l'évaluation de la qualité des services offerts. Les comités d'implantation actuels arriveront-ils à même leurs tâches actuelles à assumer tous ces mandats ? Sinon, qu'arrivera-t-il ?

- ◆ **Et des conditions de travail réalistes...le nerf de la guerre :**  
\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

La question des budgets pour l'implantation de ces centres désignés est aussi une préoccupation importante. En effet jusqu'à présent le gouvernement semble très peu disposé à mettre les sommes nécessaires au bon fonctionnement des centres désignés. L'ensemble de la mise en place des centres désignés semble reposer sur le personnel en place, à même les budgets existants. Nous devons revendiquer à la fois l'implication du personnel médical pour offrir de bons services, mais aussi leur droit à le faire dans des conditions adéquates.

De même, les budgets prévus actuellement le sont surtout pour les aspects médicaux et légaux, mais semblent peu tenir compte des dimensions psychosociales. Le droit d'être accompagnée par la personne de son choix, au centre désigné et par la suite de recevoir l'information pertinente, d'avoir de l'aide au moment des démarches légales, et de bénéficier de formes d'aide appropriées pour guérir les blessures de l'âme, tout cela implique le développement et la consolidation de ressources autres que celles disponibles dans les centres désignés.

- ◆ Les CALACS, dans tout cela

Pour bien saisir tous les enjeux liés à l'accompagnement médico-légal des victimes en urgence 24/7, un comité de travail a fait une recherche sur les services actuellement offerts par les CALACS et a produit un document de réflexion qui a été débattu avec les collectives de tous les centres avant un échange en réunion régulière ». Cela a permis de mieux déterminer les conditions essentielles à revendiquer pour cette activité. Actuellement, certains centres souhaitent être impliqués dans l'accompagnement des victimes à l'urgence (étape 1), d'autres préfèrent être la ressource de référence pour l'accompagnement psychosocial, ou judiciaire. Mais l'ensemble des centres reconnaît qu'il faudra demander des budgets supplémentaires pour le faire adéquatement.

### 2.3 Sensibilisation du public

- ◆ Comme à chaque année le Regroupement s'implique au niveau de la **Journée d'action contre la violence faite aux femmes**. Le Regroupement a rédigé un article en lien avec les résultats concrets obtenus dans le cadre de la Marche mondiale des femmes sur la problématique des agressions à caractère sexuel. Ce texte a été distribué aux centres dans un premier temps, pour qu'ils le diffusent dans leurs médias. Le Regroupement a également distribué ce texte à travers les médias nationaux, les groupes de femmes et les comités de condition féminine des syndicats.

- ◆ On ne peut passer sous silence toutes les demandes d'information et de référence au Regroupement par la population en général et par des féministes en provenance de différents pays, telle la France, la Belgique et Haïti pour ne nommer que ceux-là. De plus, il arrive régulièrement qu'on nous demande des appuis à différentes causes en lien avec la problématique sans compter la rédaction d'articles pour des journaux de différentes corporations syndicales ou autres.

## OBJECTIF 3 : APPARTENANCE ET SOLIDARITÉ AVEC LE MOUVEMENT FÉMINISTE ET LE MOUVEMENT COMMUNAUTAIRE

### 3.1 APPARTENANCE

#### Groupe des 13

Le Groupe des 13 assure la **représentation du secteur femmes au Comité aviseur de l'action communautaire autonome (aca)**. À titre de membre du secteur femme et du Groupe des 13, nous avons participé à la rencontre nationale du mouvement de l'aca qui s'est tenue au printemps 2001. Cette rencontre avait pour but de décider si le comité aviseur de l'aca donnait un appui à la politique proposée par le gouvernement. Après avoir accordé un appui conditionnel à la politique gouvernementale, le comité aviseur a décidé de s'investir au niveau de la mise en œuvre. Pour arriver à mener de front les nombreux mandats qu'il s'est donnés, il a créé plusieurs comités de travail dont ceux sur la définition opérationnelle de l'aca, la définition de la défense collective des droits, les balises nationales, etc.

Les membres du Groupe des 13, dont le Regroupement des CALACS, ont participé activement à ces travaux, que ce soit en créant des comités de travail ponctuels, en organisant des rencontres spéciales sur les enjeux de la politique ou dans le cadre de ses rencontres régulières.

Le Regroupement des CALACS a assumé le rôle de **substitut du secteur femmes au comité aviseur**. Son mandat était de faciliter les liens entre le Groupe des 13 et la représentante régulière du secteur femmes et d'assurer une mise à jour régulière de l'information auprès des membres du Groupe des 13.

Les CALACS ont également été consultés à plusieurs reprises sur les propositions dégagées par le Groupe des 13 et celles en provenance du Comité aviseur, que ce soit sur la définition de la défense collective des droits, la définition de l'aca, les balises nationales. Dans un avenir rapproché, la consultation sur la question des transferts des organismes CALACS et du regroupement sera très présente.

En plus de la politique en action communautaire, le Groupe des 13 se préoccupe d'autres questions importantes pour le mouvement des femmes. Que ce soit :

- ◆ Programme Promotion de la femme (PPF). Le groupe des 13 a élaboré un guide pour effectuer cette demande et les rapports d'évaluation. Il a



aussi rencontré madame Jackie Claxton pour lui réitérer la nécessité de revenir à un financement de base au lieu d'un financement par projets ou par initiatives ;

- ◆ En participant avec l'Institut Canadien pour l'Éducation des Adultes (ICÉA) à l'élaboration d'une plate-forme de revendications communes pour une réforme en profondeur de l'éducation et de la formation des adultes (Coalition);
- ◆ En déposant un mémoire pour réagir au projet de politique gouvernementale en éducation des adultes.

### **Table des Regroupements provinciaux des organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB)**

Le Regroupement s'est encore beaucoup investi cette année à la Table des Regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles – TRPOCB. En plus de participer activement aux réunions régulières de la Table (6 réunions), il s'est impliqué sur le comité Financement des regroupements (une rencontre) mais surtout sur le comité de Négociation. Celui-ci a exclusivement travaillé sur le dossier des *Orientations ministérielles – MSSS* en lien avec la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*.

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux a mis sur pied en juin 2001 un comité de travail pour élaborer ses orientations ministérielles en vue de rendre applicables les engagements pris par son Gouvernement dans la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*. Ce comité de travail est composé des fonctionnaires du PSOC et de représentant-e-s des régies régionales, de la Coalition des TROCs et de la TRPOCB. Le but de la Table dans cette démarche était de travailler à influencer le contenu des Orientations pour en arriver à une version de travail qui aurait été par la suite en consultation auprès des membres (de la Table et de la Coalition).

Pour mener à bien ce dossier, le comité Négociation de la Table a tenu 5 séances de travail et il a travaillé avec la Coalition des TROCs (5 rencontres). À la suite de quoi la Table et la Coalition ont participé à cinq rencontres avec le comité de travail mis sur pied par le MSSS . La Table et la Coalition se sont retirées temporairement du comité de travail le 14 février dernier, parce que les modifications apportées aux versions des Orientations présentaient des positions contradictoires avec nos

revendications ou étaient trop évasives pour nous inspirer confiance<sup>20</sup>. Les points d'achoppement concernent :

- ◆ La forte tendance à l'inclusion des organismes communautaires dans les Réseaux de services intégrés ;
- ◆ La question de la complémentarité et comment on la définit de manière à mettre dans l'ombre l'autonomie des organismes communautaires ;
- ◆ La mainmise des régies régionales, alors qu'avec la Loi sur la gouverne, les conseils d'administration des régies régionales sont de moins en moins des lieux de pouvoir pour les citoyens et citoyennes ;
- ◆ Les menaces qui planent sur le Programme SOC, les brèches au financement de base en reconnaissance de la mission et la volonté d'y inclure le financement par ententes de services et par projets ;
- ◆ Le détournement du rôle du Comité de travail. D'un mandat pour travailler sur des *Orientations ministérielles au regard du programme de soutien aux organismes communautaires* (juin 2001), il est passé sans crier gare à un mandat pour élaborer des *Orientations ministérielles sur les relations entre le Ministère de la Santé et des Services sociaux, les régies régionales de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires* (janvier 2002);
- ◆ Et la survalorisation du bénévolat ou quand le bénévolat remplace « la mobilisation de la communauté pour créer des lieux d'appartenance... » et qu'il devient une caractéristique des organismes communautaires.

La Table et la Coalition ont rencontré dernièrement le Ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Roger Bertrand, afin de connaître les intentions politiques de son Gouvernement dans ce dossier (12 avril 2002). Nous lui avons demandé :

- ◆ Que le Programme SOC demeure un programme de financement de base en reconnaissance de la mission ;
- ◆ Que les Orientations ministérielles confirment le principe de collaboration libre et volontaire tel qu'exprimé dans la *Politique de reconnaissance*, donc pas d'obligation pour les organismes communautaires de s'inscrire dans les Réseaux de services intégrés ;

---

<sup>20</sup> « L'autonomie du milieu communautaire : un avantage pour tous, même pour l'État – Bilan de la TRPOCB concernant leur participation au Comité de travail sur les Orientations ministérielles en lien avec la Politique de reconnaissance de l'action communautaire. » TRPOCB, Avril 2002.

- ◆ Qu'il s'engage à hausser de façon substantielle l'enveloppe PSOC;
- ◆ Qu'il formule un nouveau mandat pour le comité de travail conforme à l'esprit de *la Politique de reconnaissance de l'action communautaire* ;
- ◆ Que dans la poursuite des travaux du Comité on s'en tienne au texte de la brochure PSOC et aux définitions du communautaire qui ont fait l'objet de consensus (document sur l'évaluation) et, que la base de notre travail reste strictement encadré par la *Politique de reconnaissance*. Le travail consistera donc à énoncer les modalités d'application de la *Politique* et non de la réinterpréter ;
- ◆ Qu'un représentant politique siège au comité de travail.

Le Ministre comprend que le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) devrait être du financement de base en regard de la mission. Nous l'avons interpellé à titre de membre d'un Gouvernement qui vient d'adopter une Politique qui reconnaît ce que sont les organismes communautaires, mais qui adopte dans la pratique des façons de faire et qui prend des décisions qui vont dans le sens contraire. Le Ministre doit consulter au niveau gouvernemental et nous revoir.

Pour l'année qui vient nous diminuerons notre investissement à la Table en raison de notre priorisation, ainsi nous nous retirons des comités de travail sauf pour assurer la transition des dossiers et nous limiterons notre implication aux réunions régulières. À d'autres groupes de prendre le relais!

### **Comité d'action contre la violence faite aux femmes**

Ce comité tient son mandat de la Coalition nationale de la Marche québécoise. Cette année, il a élaboré et commencé à mettre en œuvre un plan d'action visant à obtenir du gouvernement du Québec une grande campagne de sensibilisation sur la violence faite aux femmes (revendication 1 de la Marche des femmes). Jusqu'à ce jour, les réalisations ont mené à l'élaboration :

- ◆ D'une trousse d'action pour la campagne de vigilance sur la violence faite aux femmes ;
- ◆ D'un relevé statistique sur la violence faite aux femmes pour une journée type au Québec;
- ◆ D'une déclaration contre la violence faite aux femmes ;

Ces outils ont servi dans le cadre d'une conférence de presse pour le lancement de la campagne de vigilance, pour la vigile du 6 décembre et pour les activités du 8 mars.

Actuellement, plusieurs organismes et regroupements, dont les CALACS, participent à la campagne de vigilance. Ils répertorient les situations de violence médiatisées et envoient ces alertes au comité d'action contre la violence. Par la suite, ces dénonciations sont transmises aux députés et ministres provinciaux afin qu'ils ou elles perçoivent l'ampleur de la violence faite aux femmes et prennent position en faveur d'une grande campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes.

Les impacts des actions menées par le comité d'action contre la violence se vérifient dans le cadre des rencontres avec le premier ministre et certains ministres auxquelles participe une membre déléguée du comité d'action contre la violence.

### **ACCCACS (Association canadienne des centres contre les agressions à caractère sexuel)**

- ◆ Notre participation à l'ACCCACS s'est traduite, comme les dernières années, par notre présence aux rencontres des représentantes régionales, à titre de co-représentantes du Québec avec le Mouvement contre le viol et l'inceste. Trois rencontres ont eu lieu cette année à Toronto, ville qui se situe à mi-chemin pour l'ensemble des représentantes du Canada.
- ◆ Afin d'informer les centres membres des travaux et discussions du comité des représentantes régionales, un bulletin d'information a été produit à deux reprises cette année. Ce bulletin se veut un complément d'information au temps dégagé en réunion régulière à cet effet. Il permet également aux centres de nous adresser des commentaires ou questions à partager avec nos consœurs canadiennes.
- ◆ Cette année, nous avons également participé à l'organisation et à la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'Association, la première depuis belle lurette... Plusieurs centres de partout au Canada étaient présents, quelques centres du Québec se sont déplacés pour y participer, et par le fait même, renouveler leur adhésion, partager leur expérience avec les autres centres, s'informer des pratiques des autres centres d'aide à travers le Canada et donner leur avis sur les politiques internes de l'Association. Certaines discussions, en lien avec la constitution de l'Association, ont soulevé les foules... Qu'on pense à la question de la prostitution, aux mesures de déjudiciarisation, à la question de l'autonomie des groupes de femmes, etc.
- ◆ Nous avons, de plus, participé à la conférence organisée par l'ACCCACS et l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry à

l'automne qui s'intitulait *La résistance des femmes : de la victimisation à la criminalisation*. Cette conférence fut riche en échanges et en réflexions de toutes sortes sur la justice réparatrice, les sentences, l'emprisonnement des femmes, les causes de leur victimisation et/ou leur criminalisation, par exemple.

### **Fédération des femmes du Québec (Dossier prostitution et travail du sexe)**

Une consultation provinciale auprès du mouvement féministe a été initiée par la Fédération des femmes du Québec (FFQ) sur la question de la décriminalisation du travail du sexe-prostitution.

Dans le but de dégager une position provinciale des CALACS sur cette question nous avons déposé une proposition d'échéancier et une démarche de consultation qui a été adoptée par les centres.

Avant de procéder à nos discussions, l'échange d'information pertinente s'est fait en :

- ◆ transmettant le document de consultation-réflexion déposé par le comité de travail de la FFQ;
- ◆ participant aux rencontres d'échange animées par la FFQ;
- ◆ invitant une juriste pour nous renseigner sur l'expérience législative suédoise ;
- ◆ participant à quelques colloques et séminaires dont un sur le trafic sexuel et un autre sur l'historique et les enjeux de la criminalisation/décriminalisation de la prostitution.

Nos discussions lors des réunions régulières ont finalement permis de dégager une position majoritaire des CALACS qui sera débattue en même temps que les autres propositions à l'assemblée générale de la FFQ. À partir de la synthèse des recommandations issue de la FFQ, nous aurons de nouveau à nous positionner afin de mandater nos déléguées à l'AGA de la FFQ, en fin mai.

### **Relais-Femmes**

Relais-Femmes a pour mission de faire le lien entre les chercheuses des universités québécoises et les groupes de femmes dans le but de stimuler la recherche, d'encourager des partenariats et d'apporter des réponses aux besoins de formation et d'information des groupes de femmes. Il a également comme mandat la diffusion des recherches, la formation et le

transfert des connaissances auprès de ses groupes membres. Le Regroupement est membre du conseil d'administration de Relais-Femmes. À ce titre, il participe aux réunions du conseil d'administration et aux journées de réflexion.

### **Autres collaborations**

En plus des représentations mentionnées plus haut le Regroupement des CALACS est également membre des groupes suivants : Table des fédérations d'organismes en éducation populaire, Centre de documentation sur l'éducation aux adultes et la condition féminine (CDEACF), Plaidoyer-victimes, Association nationale des femmes et du droit (ANFD), Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes (GIVCL).

Le présent rapport d'activités rappelle également les nombreux groupes et regroupements avec lesquels le Regroupement des CALACS a maintenu des **contacts étroits** : les CALACS non membres du Regroupement, le Regroupement des maisons d'hébergement, la Fédération de ressources en hébergement, L'R des centres de femmes, le groupe Stella (travailleuses du sexe), le groupe Espace (groupe de prévention des agressions sexuelles pour les enfants de 6 à 12 ans), etc.

Nous avons ainsi participé à deux rencontres importantes organisées par l'Association des femmes autochtones du Québec, une en novembre, l'autre en mars. La première était le troisième grand forum organisé par l'association sur les questions de violence. Des personnes de tout le Québec étaient présentes, en grand nombre. En mars, c'est le Comité Justice de l'Association qui nous a invitées puisque leur thématique portait particulièrement sur les agressions sexuelles. Deux occasions importantes de tisser des liens, de voir les écarts dans nos analyses de la violence, comme nos convergences.

Nous avons également aussi participé à une rencontre très stimulante et questionnante organisée sur « Le statut précaire des femmes immigrantes dépendantes et leur vulnérabilité à la violence : les impacts sur leur santé ». Cette rencontre a mis en évidence, une fois de plus, les multiples formes de violence institutionnelles et légales que vivent les femmes immigrantes et réfugiées, dans leurs démarches pour s'intégrer au Canada, de même que la méconnaissance des questions de violence sexuelle. D'où l'importance que nous nous intéressions à ces dossiers .

Comme organisme provincial qui a donné un appui aux luttes contre la discrimination faite aux lesbiennes, nous avons été sollicitées pour participer à un comité de travail issu de la dernière rencontre internationale des groupes membres de la Marche mondiale. Lors de

cette rencontre, à l'automne 2001, des divisions importantes ont surgi sur les questions de lesbianisme, entre des pays du Nord et du Sud. Le comité devait tenter de proposer des outils d'éducation populaire afin de favoriser la réflexion et l'appui aux revendications de la Marche sur ces aspects.

En effet, jusqu'à présent, les deux revendications qui demandent la fin de la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et la sécurité des personnes sont les seules qui font l'objet d'un statut particulier, c.-à-d. l'adoption par groupes membres, plutôt qu'en bloc. C'est cette situation que certains pays demandent à modifier.

Nous avons participé à quelques rencontres de travail, mais jusqu'à présent il est difficile de s'entendre sur une stratégie commune, qui répond aux intérêts des lesbiennes, tout en respectant les préoccupations et priorités des femmes du Sud que ces demandes interpellent. Le comité va maintenant élargir son travail à des participantes de plusieurs pays, ce qui devrait ouvrir des horizons, et une meilleure connaissance des enjeux réciproques.

## **3.2 RECHERCHES**

### **RÉSOVI (réponse sociale à la violence faite aux femmes)**

Le consortium RÉSOVI a obtenu une subvention d'infrastructure du programme Alliance de recherche universités-communautés (ARUC). La structure de RÉSOVI est composée du comité de direction, du comité de formation-diffusion et du comité scientifique.

Nous sommes parmi les partenaires actifs de RÉSOVI par notre implication sur le comité de formation et de diffusion. Jusqu'à ce jour, notre rôle a consisté à :

- ◆ Identifier les activités de diffusion et de formation à promouvoir dans le cadre de RÉSOVI;
- ◆ établir les critères pour le choix des activités de formation et de diffusion ;
- ◆ attribuer des montants aux activités choisies (démarrage ou réalisation de projets).

### **Recherche sur les blessures secondaires**

Cette recherche part du constat que beaucoup de femmes qui s'adressent aux CALACS, aux maisons d'hébergement pour violence conjugale ou qui

demandent l'aide des CLSC pour ces mêmes questions ont subi de nombreuses agressions, par différents agresseurs, à différents moments de leur vie. C'est ce phénomène que les chercheurEs appellent la revictimisation. Ces femmes ont même été victimisées à nouveau par des personnes à qui elles s'adressent pour demander de l'aide, ce qu'on appelle la victimisation ou blessure secondaire. La recherche souhaite explorer les impacts de ces deux éléments sur la santé physique, mentale et sociale des femmes.

Le Regroupement a accepté de collaborer à cette recherche en siégeant sur le comité aviseur qui encadre la recherche. Nous tentons dans cette recherche de rester vigilantes sur les principes féministes qui doivent guider la recherche, et sur le respect des droits et besoins des femmes. À l'été ou l'automne 2002, des centres seront sollicités pour recruter des participantes. Nous serons vraisemblablement impliqués jusqu'à la fin de la recherche.